keobiz
BY KEROGO FINANCE

Guide gratuit

Changer d'expert-comptable facilement

La méthode pas à pas pour changer de cabinet, simplement et légalement.



- → Les règles à connaître
- → Les 5 étapes du changement
- → Le modèle de lettre de résiliation

AVANT DE COMMENCER

Changer de cabinet, c'est plus simple qu'il n'y paraît

Vous avez du mal à joindre votre expert-comptable, vos honoraires vous semblent élevés ou vous manquez de conseils pour piloter votre entreprise ? Vous pouvez changer de cabinet, y compris en cours d'année. Il suffit de respecter votre contrat et d'organiser le transfert de votre comptabilité.

Ce guide vous donne la méthode, les repères de calendrier et les outils pour le faire sans interruption de suivi.

01 **Faut-il changer d'expert-comptable ?** Signaux et autodiagnostic — p. 3
02 **Les règles à connaître** Lettre de mission, préavis, déontologie — p. 4
03 **Choisir le bon moment** Avant, après le bilan ou en cours d'année — p. 6
04 **Les 5 étapes du changement** Méthode et répartition des rôles — p. 8
05 **Modèle de lettre** Résiliation dans le respect du préavis — p. 9
06 **Les documents à récupérer** Checklist complète — p. 10
07 **Combien coûte un changement ?** Les frais à anticiper — p. 11
08 **Vos questions** Nos réponses — p. 11

L'essentiel à retenir

Vous êtes libre de changer
Vous pouvez quitter votre cabinet à tout moment, sans avoir à vous justifier, à condition de respecter votre lettre de mission.

Le préavis se lit dans le contrat
Aucun délai légal unique ne s'applique. En pratique, il est souvent de un à trois mois, fréquemment trois mois avant la clôture.

Il n'y a pas de mauvais moment
Avant le bilan, après le bilan ou en cours d'exercice : chaque option fonctionne si elle est bien préparée.

Vous ne repartez pas de zéro
Votre nouveau cabinet s'appuie sur l'existant et prend contact avec son prédécesseur pour organiser la reprise du dossier.

01

FAIRE LE POINT

Faut-il changer d'expert-comptable ?

Vous n'avez pas besoin d'attendre une erreur grave ou un conflit pour envisager un changement. Votre entreprise évolue, vos besoins aussi. Un cabinet adapté à vos débuts peut ne plus l'être trois ans plus tard. Voici les signaux qui doivent vous alerter.

Un interlocuteur injoignable

Vos questions restent sans réponse ou vous changez de contact à chaque échange.

Peu de visibilité

Vous découvrez vos chiffres une fois par an, au moment du bilan, sans suivi de trésorerie.

Des retards répétés

Déclarations envoyées à la dernière minute, bilan tardif, relances de l'administration.

Des outils dépassés

Pièces transmises par mail ou papier, aucune synchronisation bancaire, pas d'accès en ligne.

Une entreprise qui a grandi

Premiers salariés, nouvelle activité, holding : vos besoins dépassent le périmètre du cabinet.

Des honoraires flous

Des prestations facturées en supplément ou un tarif qui ne correspond plus au service rendu.

Autodiagnostic : cochez ce qui vous concerne

- [] Je ne connais pas le nom de la personne qui tient ma comptabilité.
- [] Il me faut plusieurs jours pour obtenir une réponse à une question simple.
- [] Je ne sais pas précisément où en est ma trésorerie aujourd'hui.
- [] Mon dernier bilan m'a été remis tard, sans explication ni conseil.
- [] Je reçois des factures complémentaires que je n'avais pas anticipées.
- [] Je n'ai jamais eu d'échange sur l'optimisation de ma rémunération ou de ma fiscalité.
- [] Je transmets encore mes justificatifs par mail ou sur papier.

Vous avez coché plusieurs cases ? Le moment est venu de comparer les offres. Demander un devis ne vous engage à rien et vous permet de préparer le changement à votre rythme.

Demander mon devis

02

LE CADRE

Les règles à connaître

La lettre de mission, votre point de départ

La lettre de mission est le contrat signé avec votre cabinet. Elle est obligatoire pour tout expert-comptable (article 151 du code de déontologie de la profession) et précise les prestations réalisées, leur prix et les conditions pour mettre fin à la collaboration. Avant toute démarche, retrouvez-la et vérifiez trois points.

La durée

Votre engagement court-il jusqu'à la fin de l'exercice comptable ou jusqu'à une autre date ? Se renouvelle-t-il automatiquement ?

Le préavis

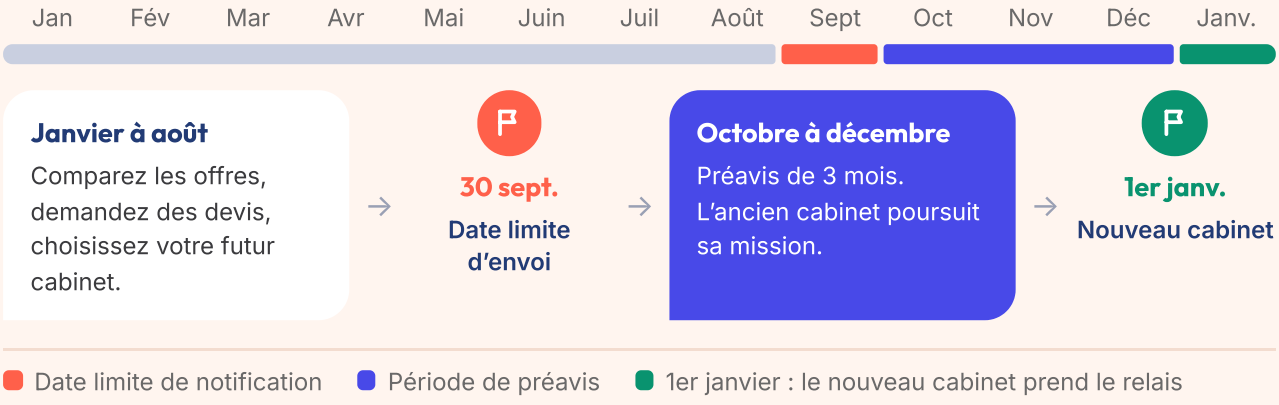
Combien de temps à l'avance devez-vous prévenir votre cabinet, et par rapport à quelle date ?

La forme

Faut-il une lettre recommandée avec accusé de réception ? Des indemnités sont-elles prévues en cas de départ anticipé ?

Le préavis : un exemple concret

Votre entreprise clôture ses comptes le 31 décembre et votre contrat prévoit un préavis de trois mois avant cette date. Pour éviter le renouvellement de la mission au 1er janvier, vous devez notifier votre décision au plus tard le 30 septembre, selon les modalités prévues au contrat.



Vous avez dépassé la date de préavis ?

Vous n'êtes pas obligé de rester une année supplémentaire. Vous pouvez proposer à votre cabinet une résiliation anticipée d'un commun accord. Des indemnités peuvent toutefois s'appliquer si votre contrat le prévoit.

Être contacté par un conseiller Keobiz →

Ce que prévoit le code de déontologie

Le changement de cabinet est encadré par le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable, annexé au décret n° 2012-432 du 30 mars 2012. Quatre articles vous concernent directement.

Article	Ce qu'il prévoit	Ce que cela change pour vous
Art. 151	Toute mission fait l'objet d'une lettre de mission écrite.	**Vos droits et votre préavis figurent noir sur blanc dans ce document.**
Art. 163	Le nouvel expert-comptable ne peut accepter la mission qu'après en avoir informé son prédécesseur. Il s'efforce d'obtenir la preuve du paiement des honoraires dus. Le prédécesseur favorise la transmission du dossier, avec l'accord du client.	**C'est votre nouveau cabinet qui prend contact avec l'ancien. Cette formalité n'est pas un droit de veto.**
Art. 168	En cas d'honoraires impayés, le professionnel peut retenir les travaux qu'il a lui-même réalisés. Il doit en informer le président du conseil régional de l'Ordre.	**Vos propres documents doivent vous être restitués. Seuls ses travaux impayés peuvent être retenus.**
Art. 159	En cas de différend, le professionnel s'efforce de faire accepter la conciliation ou l'arbitrage du président du conseil régional de l'Ordre avant toute action en justice.	**Un recours amiable existe si la situation se bloque.**

POURQUOI CHOISIR KEOBIZ ?

Toute l'agilité d'un expert-comptable en ligne, toute la solidité d'un cabinet inscrit à l'Ordre.

- Un chargé de mission dédié, spécialiste de votre secteur
- Une plateforme tout-en-un pour suivre votre activité
- Un bilan validé par un expert-comptable en moins de 60 jours
- Une reprise de votre dossier pilotée avec votre ancien cabinet
- Plus de 18 000 clients accompagnés partout en France

Nous contacter

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

03

LE CALENDRIER

Choisir le bon moment

La période du bilan est souvent l'occasion de faire le point sur la qualité de son accompagnement. Mais il n'existe pas de date idéale pour toutes les entreprises : le choix dépend de votre contrat, de l'avancement de votre comptabilité et de vos prochaines échéances.

OPTION 1
Avant le bilan

Coordination élevée

POUR QUI ?

- Vous rencontrez des difficultés importantes avec votre cabinet.
- Vous craignez de manquer des échéances.

POINT DE VIGILANCE

- Décidez qui prépare les comptes annuels de l'exercice en cours.
- Échangez avec votre futur cabinet avant de résilier.

OPTION 2
Après le bilan

La plus simple

POUR QUI ?

- Votre comptabilité est à jour.
- Vous voulez un meilleur accompagnement pour l'exercice suivant.

POINT DE VIGILANCE

- Ne confondez pas clôture de l'exercice et établissement du bilan, qui intervient plusieurs semaines ou mois après.

OPTION 3
En cours d'année

Organisation nécessaire

POUR QUI ?

- Vous ne voulez pas attendre la clôture.
- Votre contrat permet une sortie à une date convenue.

POINT DE VIGILANCE

- Faites l'inventaire des déclarations déjà déposées.
- Évitez une TVA oubliée ou une écriture enregistrée deux fois.

Repères annuels pour un exercice clos au 31 décembre

Ces échéances, valables pour une société à l'impôt sur les sociétés, vous aident à repérer les périodes chargées pour votre cabinet et donc les fenêtres les plus favorables à une transition.

31 déc.
Clôture de l'exercice

Janv. à avril
Préparation des comptes annuels

Mai
Dépôt de la liasse fiscale

Avant le 30 juin
Approbation des comptes (6 mois après la clôture)

Juillet à sept.
Fenêtre favorable : bilan terminé, préavis à anticiper

30 sept.
Date limite si préavis de 3 mois

Quelle option pour vous ?



Le conseil Keobiz

N'attendez pas la fin de votre exercice pour commencer à chercher. Comparez les offres, demandez un devis et préparez votre transfert plusieurs mois à l'avance, même si le changement effectif intervient plus tard.

Être accompagné par Keobiz

Votre rétroplanning

Quel que soit le moment choisi, les actions s'enchaînent dans le même ordre. Calez-les sur votre date limite de préavis.

1	**Dès maintenant**	☐ Relire la lettre de mission	☐ Noter la date limite de préavis	☐ Demander des devis
2	**Avant la date limite**	☐ Choisir le nouveau cabinet	☐ Signer la nouvelle lettre de mission	☐ Envoyer la résiliation
3	**Pendant le préavis**	☐ Le nouveau cabinet contacte l'ancien	☐ Lister les déclarations à venir	☐ Régler les honoraires dus
4	**À la date de reprise**	☐ Transmission du dossier	☐ Ouverture des accès aux outils	☐ Prochaine TVA identifiée
5	**Premier mois**	☐ Mode d'envoi des pièces fixé	☐ Reprise des soldes vérifiée	☐ Premier point avec votre interlocuteur

04

LA MÉTHODE

Les 5 étapes du changement

Vous avez décidé de changer de cabinet ? Voici l'ordre à suivre pour organiser la transition sans interruption de suivi.

1

Relisez votre lettre de mission

Vous

Identifiez la date à laquelle vous pouvez mettre fin au contrat et les prestations que votre cabinet doit encore réaliser : déclarations fiscales, bilan, paie. Vous éviterez de résilier alors que des missions sont en cours. Si le préavis est dépassé, contactez votre expert-comptable pour étudier une sortie anticipée.

2

Choisissez votre nouveau cabinet

Vous

Le tarif compte, mais ce n'est pas le seul critère. Vérifiez que le professionnel est inscrit à l'Ordre des experts-comptables, puis convenez ensemble d'une date de reprise compatible avec votre contrat actuel.

LES 5 QUESTIONS À POSER

- Aurai-je un interlocuteur dédié, et connaît-il mon secteur ?
- Comment et dans quel délai pourrai-je le joindre ?
- Qui prend en charge mes déclarations fiscales et mon bilan ?
- Pourrai-je suivre mes chiffres et ma trésorerie en ligne ?
- Le cabinet reprend-il une comptabilité déjà commencée ?

3

Résiliez votre contrat par écrit

Vous

Informez officiellement votre cabinet en respectant le mode de notification prévu au contrat, souvent une lettre recommandée avec accusé de réception. Mentionnez votre volonté de mettre fin à la mission et la date de fin souhaitée. Un modèle vous attend en partie 5.

4

Organisez le transfert du dossier

Nouveau cabinet Ancien cabinet Vous

Votre nouvel expert-comptable informe son prédécesseur, puis récupère les comptes des exercices précédents, les écritures et les déclarations déjà réalisées. L'ancien cabinet favorise la transmission, avec votre accord. De votre côté, réglez les honoraires dus ou clarifiez tout désaccord en amont.

5

Démarrez avec votre nouveau cabinet

Nouveau cabinet Vous

Le cabinet vérifie les informations de votre entreprise, reprend l'historique comptable et prépare les prochaines déclarations. C'est le moment de fixer vos habitudes de travail : comment transmettre vos factures, où consulter votre comptabilité, à qui poser vos questions.

05

PRÊT À L'EMPLOI

Modèle de lettre

Résiliation dans le respect du préavis

Attention

Ce modèle correspond à une résiliation qui respecte les conditions du contrat. Si vous souhaitez partir avant l'échéance ou si le préavis est dépassé, il faudra adapter votre courrier et rechercher, si nécessaire, un accord avec votre cabinet.

Nom de votre entreprise
Adresse de votre entreprise

Nom du cabinet comptable
Adresse du cabinet

Ville, le date

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : résiliation de notre lettre de mission comptable

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma décision de mettre fin à la mission d'expertise comptable qui nous lie, conformément aux conditions de résiliation prévues dans notre lettre de mission.

Je souhaite que notre collaboration prenne fin le date de fin du contrat, sous réserve du respect du préavis contractuel.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la prise en compte de cette demande, ainsi que les modalités de clôture de notre collaboration.

Afin d'assurer la continuité de la comptabilité de mon entreprise, je vous remercie également de m'indiquer les modalités de restitution et de transmission de mon dossier comptable à mon nouveau cabinet.

Je vous remercie pour notre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nom, fonction et signature

Gagnez du temps : téléchargez ce modèle
Au format Word, prêt à compléter et à envoyer.

Télécharger le modèle

06

CHECKLIST

Les documents à récupérer

Votre nouvel expert-comptable doit comprendre les opérations réalisées et poursuivre votre comptabilité sans perte d'information. Selon votre activité et les missions confiées à l'ancien cabinet, voici les éléments à réunir. Pas d'inquiétude si certains termes vous sont inconnus : votre nouveau cabinet vous précisera ceux dont il a besoin.

Comptes annuels et fiscalité

- [] **Derniers bilans et comptes de résultat**
 Présentent la situation financière et les résultats de l'entreprise
- [] **Liasses fiscales**
 Regroupent les informations transmises à l'administration fiscale
- [] **Déclarations de TVA**
 Permettent de reprendre le calendrier sans oubli ni doublon
- [] **Autres déclarations fiscales**
 Impôt sur les sociétés, CFE et autres déclarations déjà déposées

Comptabilité détaillée

- [] **Balance et grand livre**
 Détaillent les comptes et l'ensemble des opérations enregistrées
- [] **Fichier des écritures comptables (FEC)**
 Fichier informatique qui rassemble toutes les écritures, lorsqu'il est applicable
- [] **Tableau des immobilisations**
 Recense les biens amortis et leur plan d'amortissement
- [] **Factures et justificatifs**
 Permettent de vérifier les opérations comptabilisées

Social, si vous avez des salariés

- [] **Bulletins de paie et déclarations sociales**
 Assurent la continuité de la paie et des déclarations mensuelles
- [] **Registre et contrats du personnel**
 Renseignent le nouveau cabinet sur les conditions d'emploi

Juridique et contrats

- [] **Statuts, Kbis, procès-verbaux d'assemblée**
 Donnent l'organisation juridique et les décisions approuvées
- [] **Contrats d'emprunt, de crédit-bail ou de location**
 Indispensables pour comptabiliser correctement les échéances

Vos documents vous appartiennent

Votre ancien cabinet doit vous restituer les documents qui sont les vôtres. En cas d'honoraires impayés, il ne peut retenir que les travaux qu'il a lui-même réalisés, dans des conditions strictes. Mieux vaut donc régler ou clarifier les différends avant la reprise.

Gardez une copie de tout

Les livres comptables et pièces justificatives doivent être conservés dix ans (article L123-22 du code de commerce). Profitez du changement pour archiver une copie de votre dossier de votre côté.

07

BUDGET

Combien coûte un changement ?

Changer d'expert-comptable n'entraîne pas automatiquement des frais de résiliation. Tout dépend de votre contrat actuel et des conditions de reprise proposées par votre nouveau cabinet. Trois postes sont à vérifier.

1

Indemnités de résiliation

Votre ancien cabinet peut demander une indemnité si vous ne respectez pas le préavis, lorsque le contrat le prévoit et que les conditions sont réunies.

Comment l'éviter : anticipez votre départ.

2

Honoraires restant dus

Vous réglez les prestations réalisées. Si une partie des travaux de clôture a déjà été effectuée, certains honoraires peuvent rester dus.

Comment l'anticiper : demandez un état des sommes dues.

3

Frais de reprise

Le nouveau cabinet peut facturer un travail spécifique si la comptabilité présente un retard important ou si des informations doivent être reconstituées.

Comment le maîtriser : exigez un devis détaillé.

08

FAQ

Vos questions

Q **Peut-on changer d'expert-comptable sans justification ?**
Oui. Vous n'avez pas à justifier votre décision. Vous pouvez simplement souhaiter un accompagnement différent ou une offre plus adaptée. Seules les conditions de résiliation de votre lettre de mission s'imposent.

Q **Mon ancien expert-comptable peut-il refuser de transmettre mon dossier ?**
Il doit favoriser la transmission à son successeur, avec votre accord, et vous restituer les documents qui vous appartiennent. En cas d'honoraires impayés, il peut retenir les travaux qu'il a lui-même réalisés, dans un cadre encadré qui ne concerne pas tous vos documents.

Q **Qui prévient l'ancien cabinet ?**
Vous l'informez de la résiliation de votre contrat. Votre nouvel expert-comptable doit ensuite, de son côté, informer son prédécesseur avant d'accepter la mission : c'est une obligation déontologique.

Q **Combien de temps faut-il pour changer d'expert-comptable ?**
Tout dépend du préavis prévu au contrat et de l'état de votre dossier. La mise en place peut être rapide si les documents sont disponibles. Le mieux reste de préparer le changement à l'avance.

Q **Keobiz peut-il reprendre ma comptabilité en cours d'année ?**
Oui. Nous étudions votre situation pour fixer les modalités de reprise, les documents à récupérer et la date de démarrage de votre nouveau suivi, sous réserve des conditions de votre contrat actuel.

AVIS CLIENTS

Nos clients en parlent mieux que nous

Ce que nos clients disent de leur accompagnement au quotidien.

TrustScore **Excellent** Basé sur 4 799 avis

★★★★★ Avis Trustpilot · octobre 2026

Excellent service de comptabilité pour une petite entreprise

Je suis très satisfait de la manière dont ma comptabilité est traitée par Keobiz, et particulièrement la personne attitrée qui s'occupe de ma SASU
Les délais de réponse sont très rapides.

+ La création de la boîte s'est faite aussi très facilement et sans accrocs.

★★★★★ Avis Trustpilot · octobre 2026

Je me trouve très chanceuse

Je me trouve très chanceuse d'être si bien accompagnée. J'obtiens des réponses rapides, cohérentes, et des explications dès que j'en ai besoin. C'est vraiment agréable de savoir qu'on peut faire confiance à son cabinet comptable.

★★★★★ Avis Trustpilot · octobre 2026

Accompagnement très rigoureux par…

Accompagnement très rigoureux par courriers et/ou visio. J'ai le sentiment que mes réalités sont totalement partagées par la collaboratrice en charge de mon compte qui m'accompagne et me conseille.

★★★★★ Avis Trustpilot · octobre 2026

Un accompagnement professionnel, réactif et de qualité

Je suis très satisfaite des services de Keobiz, de la qualité de leur accompagnement et de leur professionnalisme. L'équipe est réactive, à l'écoute et répond rapidement à toutes mes questions. Je recommande vivement ce cabinet !

Découvrir tous les avis sur Trustpilot

CHANGER POUR KEOBIZ

Changer d'expert-comptable ne signifie pas repartir de zéro

Keobiz est un cabinet d'expertise comptable inscrit à l'Ordre. Nous associons un chargé de mission dédié, spécialiste de votre secteur, à des outils en ligne pour que vous puissiez enfin dormir sur vos deux oreilles.

18 000+
clients accompagnés

< 60 j
pour un bilan validé par un expert-comptable

1 h
pour être rappelé après une demande de devis, en horaires d'ouverture

2
cabinets, à Paris et à Rouen, pour vous suivre partout en France

Comment se passe votre arrivée chez Keobiz ?

1

Nous faisons le point

Statut juridique, activité, avancement de votre comptabilité, prochaines échéances et conditions de sortie de votre contrat actuel.

2

Nous organisons la reprise

Nous identifions les documents nécessaires et pilotons les démarches avec votre ancien cabinet : récupération du dossier, cadrage des comptes antérieurs, rapprochement bancaire sur la période de reprise.

3

Nous lançons votre suivi

Votre chargé de mission reprend les informations utiles et vous accompagne dans la prise en main du portail Keobiz et de vos outils.

Vous envisagez de changer d'expert-comptable ?

Parlez-nous de votre situation. Nos équipes étudient les possibilités de reprise de votre comptabilité et vous proposent un accompagnement adapté.

Demander mon devis

01 76 41 05 60

Ce guide a une vocation informative et ne se substitue pas à l'analyse de votre lettre de mission ni à un conseil personnalisé. Références : code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable annexé au décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 (articles 151, 159, 163 et 168), article L123-22 du code de commerce. Les échéances fiscales et juridiques citées concernent une société soumise à l'impôt sur les sociétés dont l'exercice est clos au 31 décembre. Chiffres Keobiz : keobiz.fr, octobre 2026.

keobiz
BY KEROGO FINANCE

Partout en France

Toute l'agilité d'un expert-comptable en ligne, toute la solidité d'un cabinet inscrit à l'Ordre.

Un chargé de mission dédié à votre secteur prend tout en main,
de la reprise de votre dossier à votre prochain bilan.

keobiz.fr

Demandez votre devis en ligne

01 76 41 05 60

Parlez à notre équipe

© 2026 Keobiz, cabinet d'expertise comptable enregistré à l'Ordre des experts-comptables. Cabinets à Paris et à Rouen.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES